

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 27 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Jean-Paul FURLOTTI, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, Mme Pascale DEMEY, Mme Marie-Thérèse LACORD, M. Hervé GUENAI.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. DUVOUX), Mme Christine ELSER.

Étaient absents non excusés les conseillers municipaux suivants : Mme Pascale TOYER, M. Bruno RIGODON, Mme Claudine BLOIS.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

Mme Colette CHAVANOL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Signature de 2 contrats pour des agents contractuels afin de remplacer deux agents en congés maladie couvrant respectivement les périodes du 20 juin 2016 au 30 juin 2016 et du 20 juin 2016 au 31 juillet 2016 aux services techniques.

Signature de devis sur le budget principal :

- Achat de produits d'entretien pour 1 350,44 € TTC avec l'entreprise LANGLE SAS
- Travaux de réhabilitation de branchement d'assainissement au 51 rue André bonnet pour 2 880,00 € TTC avec l'entreprise GIRARD TP
- Transport lors du centre de loisirs d'été pour 2 345,29 € TTC
- Séjours en camps d'été du C.L.S.H. pour 1 220,00 € TTC avec l'ADCL
- Un ordinateur avec logiciel affecté au C.L.S.H. pour 1 575,60 € TTC avec l'entreprise DELL

2 MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVES A LA MEDIATHEQUE ET A LA SECURISATION ROUTIERE

Monsieur le Maire rappelle les différentes évolutions sur deux projets de la commune : la médiathèque et le programme de travaux de voirie.

Il est proposé au conseil municipal de modifier ces deux opérations ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2016.

Le Conseil Municipal,

- VU l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement,
- VU la délibération du 31 Mars 2016 approuvant l'ouverture d'autorisations de programme relatives à la médiathèque et à la sécurisation routière,
- CONSIDERANT les modifications apportées sur les modes de financements des opérations et leurs teneurs,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 Pour, 1 Abstention) :

- **DECIDE** de modifier les autorisations de programmes ainsi :

1) Autorisation de programme n°901 - Opération construction d'une médiathèque

Exercice	2016	2017	Total
Crédits de paiement prévisionnels	381 000,00 €	549 000,00 €	930 000,00 €
Recettes prévisionnelles	213 517,00 €	442 883,00 €	656 400,00 €
Solde	-167 483,00 €	-106 117,00 €	-273 600,00 €

2) Autorisation de programme n°902- Opération de sécurisation routière aux abords des écoles et rue de Romorantin

Exercice	2016	2017	Total
Crédits de paiement prévisionnels	120 000,00 €	66 000,00 €	186 000,00 €
Recettes prévisionnelles	8 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €
Solde	-112 000,00	-58 000,00 €	-170 000,00 €

- **CONSTATE** un surplus de crédits de 13 000,00 € à réaffecter pour 2016 par rapport aux autorisations initiales

3 DECISIONS MODIFICATIVES 1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de corriger les inscriptions budgétaires liées aux programmes pluriannuels et de prendre en compte de nouveaux besoins relatifs aux travaux sur les bâtiments au budget principal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 Pour, 1 Abstention) :

- **DECIDE** les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Montant
Investissement	
Dépenses	-53 978,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	4 400,00 €
2031 – Etudes	4 400,00 €
23 – Travaux en cours	8 600,00 €
2313 – Construction	8 600,00 €
902 – Opération de sécurisation routière aux abords des écoles et rue de Romorantin	-66 978,00 €
2315 – Installations matérielles et techniques	-66 978,00 €
Recettes	-53 978,00 €
901 – Opération construction d'une médiathèque	-22 978,00 €
1312 – Région	27 022,00 €
13151 – GFP de rattachement	-50 000,00 €
902 – Opération de sécurisation routière aux abords des écoles et rue de Romorantin	-31 000,00 €
1311 – Etat et établissement public	-31 000,00 €

4 DECISIONS MODIFICATIVES 1 SUR LE BUDGET ANNEXE DU SITE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de corriger les inscriptions budgétaires liées aux amortissements et aux crédits baux accordés sur le budget annexe « site pluridisciplinaire ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 Pour, 1 Abstention) :

- **DECIDE** les virements de crédits suivants :

BUDGET ANNEXE « SITE PLURIDISCIPLINAIRE ».	Montant
Fonctionnement	
Dépenses	3 926,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 562,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 562,00 €
042 – Opérations d'ordres de transfert entre sections	1 364,00 €
6811 – Dotation aux amortissements	1 364,00 €

Recettes	3 926,00 €
042 – Opération d'ordre entre section	1,00 €
777 – Quote-part des subventions transférées	1,00 €
70 – Produits des services	3 925,00 €
7083 – Locations diverses	3 925,00 €
Investissement	
Dépenses	1,00 €
040 – Opération d'ordre entre section	1,00 €
13911 – Etat et établissement public	1,00 €
Recettes	1,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 562,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 562,00 €
040 – Opération d'ordre entre section	1 364,00 €
28132 – Immeubles de rapport	785,00 €
28135 – Installations générales	367,00 €
28184 – Mobilier	212,00 €
16 - Emprunts	-3 925,00 €
1676 – Dettes envers locataires	-3 925,00 €

5 ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de construction d'une médiathèque avec salle d'exposition.

Cette opération a fait l'objet d'une consultation pour les travaux de construction dans le cadre d'une procédure adaptée publiée le 24 mai 2016. Lors de réunions les 15 juin et 27 juin 2016, la commission Travaux a procédé aux préconisations d'attributions suivantes :

- LOT N°1 « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » la proposition de l'entreprise CLEMENT TP DE SOLOGNE, domiciliée à Salbris (41) pour un montant de 83 300,52 € H.T. compris option N°1
- LOT N°2 « MAÇONNERIE » la proposition de l'entreprise VIANO, domiciliée à Chatillon-sur-Indre pour un montant de 109 510,85 € H.T. compris option N°1
- LOT N°3 « CHARPENTE ET BARDAGE BOIS – COUVERTURE EN ARDOISES » la proposition de l'entreprise RAPAUD-DOSQUE, domiciliée à Salbris (41) pour un montant de 189 837,76 € H.T.
- LOT N°4 « MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM – SERRURERIE » la proposition de l'entreprise CANCE ALUMINIUM, domiciliée à NOYANT-DE-TOURAINNE (37) pour un montant de 64 920,00 € H.T. compris option N°1 et 3
- LOT N°5 « MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS » à défaut d'offres recevables la consultation est jugée infructueuse
- LOT N°6 « PLATRERIE – ISOLATION » la proposition de l'entreprise Bernard & David FORGET, domiciliée à Chabris (36) pour un montant de 29 870,09 € H.T.
- LOT N°7 « FAUX PLAFONDS » la proposition de l'entreprise TOUTRVAUX, domiciliée à Blois (41) pour un montant de 20 206,83 € H.T.
- LOT N°8 « ELECTRICITE – VMC – SECURITE INCENDIE » la proposition de l'entreprise ELEC SERVICE CENTRE, domiciliée à Salbris (41) pour un montant de 37 870,00 € H.T.
- LOT N°9 « CLIMATISATION REVERSIBLE » la proposition de l'entreprise VALENÇAY CONFORT, domiciliée à Valençay (36) pour un montant de 23 010,96 € H.T.
- LOT N°10 « PLOMBERIE – SANITAIRES » la proposition de l'entreprise VAL DE LOIRE MAINTENANCE SERVICE, domiciliée à Tours (37) pour un montant de 8 627,28 € H.T.
- LOT N°11 « REVETEMENTS DE SOLS – FAÏENCE » la proposition de l'entreprise SRS, domiciliée à Blois (41) pour un montant de 27 811,09 € H.T.

- LOT N°12 « PEINTURE » la proposition de l'entreprise SPB, domiciliée à Vineuil (41) pour un montant de 12 552,78 € H.T. compris option N°1

Soit un montant total d'attribution de marchés de travaux de 607 518,16 € H.T. toutes options comprises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 Pour, 1 Abstention) :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser ces travaux,
- **ACCEPTE** la proposition de la commission Travaux,
- **DECLARE** infructueuse la consultation sur le lot n°5 « MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer une consultation sur le lot n°5 « MENUISERIES INTERIEURES EN BOIS »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du contrat de pays au taux le plus élevé possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois au montant maximum dans la limite des 80% d'aides publiques et du restant à charge de la collectivité.

Monsieur Hervé GUENAIS interroge Monsieur le Maire sur les raisons de l'augmentation de près de 25% du coût du projet. Monsieur le Maire précise que cette augmentation est principalement issue des réflexions du groupe de travail notamment après avoir mieux quantifié les besoins en rayonnage, espaces de stockage aussi bien pour la partie médiathèque que pour hébergée les éléments issus du musée. Enfin un rehaussement du bâtiment a été intégré pour prendre en compte la connexion au réseau d'assainissement collectif existant.

Madame Pascale DEMEY a souhaité avoir un point sur les subventions accordées et envisagées pour ce projet. Monsieur le Maire a présenté un historique des subventions demandées et accordées, celles refusées et reprecisé celles demandées dans la délibération qui a précédé.

6 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Michel CARRE, adjoint au Maire, vice-président de la commission de la voirie et de l'électrification, rappelle les projets abordés par cette commission dont des travaux de voirie relatifs à la sécurisation de l'espace public aux abords de l'école Edgard PERRAULT et de l'intersection entre sa voie de desserte et le réseau départemental (RD 54). Une subvention au titre des amendes de police a été sollicitée.

Une consultation a été lancée pour la réalisation de ces travaux, pour laquelle 6 entreprises ont remis une offre. L'estimation de nos services était de 115 770,00 € TTC.

Parmi ces offres une entreprise a remis son pli hors délais, son offre a été rejetée.

Après analyses des propositions par la commission de la voirie et de l'électrification, l'application des critères de pondération cités dans le règlement de consultation établit comme suit le classement des offres :

Entreprises	CLASSEMENT DEFINITIF					
	Prix TTC	Prix (60 pts)	Valeur technique (25 pts)	Planning (15 pts)	Total (100 pts)	Classement
GIRARD TP	115 067,52 €	58,50	25,00	9,31	92,81	1
SOTRAP	137 803,20 €	48,90	25,00	15,00	88,90	2
SOBECA	112 247,64 €	60,00	8,25	13,80	82,05	3
EUROVIA	133 179,60 €	50,52	16,65	11,49	78,66	4
EIFFAGE	120 168,68 €	56,04	8,25	12,31	76,60	5

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (14 Pour, 1 Abstention) :

- **CONFIRME** sa volonté de réaliser ces travaux,
- **ACCEPTE** la proposition de la commission de la voirie et de l'électrification,
- **APPROUVE** le marché de l'entreprise GIRARD TP pour 95 889,60 € H.T. soit 115 067,52 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire,
- **DIT** que le financement est prévu au budget primitif 2016

Monsieur Hervé GUENAIS a précisé qu'il a apprécié les horaires plus adaptés de la dernière réunion de commission voirie malgré son impossibilité de s'y rendre. Il a souhaité connaître la proportion de la population qui a été informée de la teneur des travaux.

Monsieur Michel CARRE, maire-adjoint en charge de la voirie et de l'électrification, a décrit le périmètre sur lequel la population a été spécifiquement informée. Il a ensuite précisé que le choix de l'horaire de la réunion de commission a été réalisé en fonction de la présence d'employé et nullement pour s'adapter au planning d'un élu ayant prétendu au poste de Maire, sous entendant une grande disponibilité.

Monsieur Hervé GUENAIIS a reprecisé qu'il s'agissait bien de remerciement sur un point positif et ne souhaite pas polémiquer sur sa disponibilité. Les événements électoraux l'ayant simplement amené à faire d'autres choix de vie.

Monsieur Michel CARRE a rappelé l'action menée par les oppositions pour invalider sa candidature et que, en conséquence, il ne souhaite pas faciliter leur vie d'élus.

Monsieur Hervé GUENAIIS rappelle que la demande était recevable. Toutefois il reprecise son intervention en évoquant le fait que certains propriétaires du périmètre d'information n'ont pas été prévenus notamment Monsieur Hubert GUENAIIS.

Monsieur le Maire a souhaité clore ce point polémique sur les horaires de commissions.

7 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église dont le plafond est fixé par circulaire ministérielle.

Le plafond pour l'année 2016 est de 119,55 € (reconduit depuis 2011) pour un « gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** le maintien de cette indemnité au plafond pour l'année 2016,
- **RAPPELLE** que cette dépense est inscrite au budget 2016 article 6282.

8 REGLEMENTATION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire a présenté une demande insistante émanant d'une personne issue de la communauté des gens du voyage pour réaliser un enfeu au cimetière pour son épouse défunte. Toutefois le règlement actuel du cimetière (en date du 3 décembre 2009 et modifié le 14 décembre 2010) les interdit dans la rédaction de son article 39

La personne s'est montrée insistante notamment à la vue de l'existence d'un enfeu sur le cimetière. Monsieur le Maire précise que cet enfeu était préexistant au règlement. Les enfeus qui n'ont pas d'existence juridique dans notre législation sont toutefois tolérés par traditions régionales ou par optimisation des emplacements funéraires.

Monsieur le Maire précise les motifs de l'interdiction choisie par le conseil municipal de l'époque et rappelle notamment les règles sanitaires et les adaptations très particulières liées aux enfeus. Une circulaire 1213 du 22 novembre 1985 en précise les modalités et les contraintes.

Monsieur le Maire propose de maintenir la rédaction du règlement notamment à l'article 39 interdisant les enfeus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** le maintien du règlement du cimetière dans sa rédaction actuelle.

9 QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Thérèse LACORD s'interroge sur le compte rendu de la dernière réunion de conseil municipal qui s'avère être erroné dans sa retranscription des débats. Il a été fait part d'une remarque concernant l'opposition à propos du manque de sollicitation des commissions par l'exécutif alors qu'il a été fait mention des conseillers municipaux sans se limiter à un clivage politique.

Les termes auraient dû être :

« Les décisions sont trop souvent prises lors des réunions d'adjoints sans solliciter l'avis des commissions. Les conseillers municipaux tiennent à pouvoir travailler activement sur les dossiers et ne pas se cantonner à constater des faits accomplis. »

Madame Christine THIRY précise aussi qu'elle a souhaité faire partie du Conseil d'Administration de CCAS sous condition que les réunions puissent principalement se tenir les mercredis après-midi, alors que depuis un certain temps elles sont systématiquement organisées à d'autres moments.

Monsieur le Maire précise que d'autres membres de ce conseil ont des contraintes le mercredi après-midi et que suivant les événements, des contraintes de plannings ne permettent pas cette souplesse d'organisation. Il invite à soulever ce problème au sein du conseil d'Administration afin de pouvoir trouver une solution satisfaisante.

Madame Pascale DEMEY souhaite connaître les besoins en vêtements et affaires diverses pour les administrés ayant subi des sinistres lors des inondations. Monsieur le Maire précise qu'un suivi a été effectué notamment pour les besoins de relogement et que les besoins vestimentaires semblent restreints. Monsieur Serge DUVOUX rappelle qu'il est préférable de lister les affaires potentiellement disponibles de manière à pouvoir répondre à un besoin pratique.

Madame Pascale DEMEY évoque le précédent mandat et l'organisation de réunions de quartiers favorisant l'échange avec la population et propose que le principe soit reconduit.

Après discussions, Monsieur le Maire étudiera ce point auquel il est favorable.

La séance est levée à 22 heures et 5 minutes.